DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 8 -
SÉANCE N° 514 DU 26 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION DE DÉPÔT AU MUSÉE MASSEY DE TARBES D'UN ENSEMBE D'OBJETS APPARTENANT AUX MUSÉES DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18h12), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18h10), Solange Bruneau, Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20h15), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier (à partir de 18h08), Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet (à partir de 20h15), Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Marjorie François et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 30 septembre 2022

N° S514 - CRV - 8

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION DE DÉPÔT AU MUSÉE MASSEY DE TARBES D'UN ENSEMBLE D'OBJETS APPARTENANT AUX MUSÉES DE LAVAL

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le musée Massey de Tarbes (Musée International des Hussards) présente dans son parcours permanent un ensemble de 18 armes appartenant aux musées de Laval et déposées depuis 1971 et 1977, n'ayant pas fait l'objet de conventions,

Que la ville de Laval souhaite établir une convention avec le musée Massey de Tarbes,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La convention de dépôt, entre la ville de Laval et le musée Massey de Tarbes, concernant un ensemble de 18 armes, provenant des musées de Laval, est approuvée.

Article 2
Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 3
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20220926-S514-CRV-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2022
Mis en ligne le 30/09/2022